



Commune de
SAUMANE DE VAUCLUSE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARR

EXTRAIT DU REGISTRE DES

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 0611-2025 Séance du 02 octobre 2025**

DE LA COMMUNE DE SAUMANE DE VAUCLUSE (84800)

Envoyé en préfecture le 17/10/2025
Reçu en préfecture le 17/10/2025
Publié le
ID : 084-218401248-20251002-6112025-DE



<u>Date de convocation :</u> 25 septembre 2025	
<u>Nombre de conseillers :</u>	
Membres en exercice	: 12
Quorum	: 7
Présents	: 9
Exprimés	: 10
<u>Secrétaire de séance :</u> Mme Laure LUXTON	

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 02 octobre à 18h30,
le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel
de ses séances sous la présidence de Madame Laurence
CHABAUD-GEVA.

Présents : Laurence CHABAUD-GEVA, Philippe MORELLO, Patrick
SIMBOLOTTI, Jean-Pierre PEYREROL, Serge GRYNKORN, Laure
LUXTON, Anne GRUAULT, Patrice FRELY, Jean-Christophe BOYET

Absent excusé : Sophie BOUCHOUX, Gaël EVRARD

Procuration :
Lola DIEZ-CALCATELLI à Laure LUXTON

**OBJET : Instauration et fixation des tarifs pour la location de la salle Gérard AUZIAS
pour des expositions ou des conférences organisées par des personnes ou
associations extérieures à la Commune**

Rapporteur : Laurence CHABAUD-GEVA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

***Vu la délibération n°0487-2023 du 30 mai 2023 fixant les tarifs de location
de la salle Gérard Auzias pour les particuliers***

Par délibération du 30 mai 2023, le Conseil Municipal a décidé de louer la salle
Gérard Auzias aux particuliers et a fixé le tarif pour lesdites locations.

Compte-tenu de la demande de location de la salle Gérard Auzias pour des
expositions ou conférences organisées par des personnes ou associations
extérieures à la Commune, il est proposé au Conseil Municipal de mettre en
place une tarification dédiée pour l'accueil de ces événements qui contribuent
à l'animation de la vie locale.

**Le Conseil Municipal
Où l'exposé de Madame le Maire
Après avoir délibéré, à l'unanimité**

DECIDE de fixer les tarifs de location de la salle Gérard Auzias pour des expositions et conférences organisées par des personnes ou associations extérieures à la Commune comme suit :

- Conférences : 100€ la journée
- Expositions : 100€ la journée et 300€ la semaine

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme

Secrétaire de Séance



Laure LUXTON



Le Maire,



Laurence CHABAUD GEVA

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.